



Espace Culturel de :

Nom du logement
attribué par le
«Service Gîtes» :

N° de COMMANDE :

CADRE RÉSERVÉ
au «Service Gîtes»

date d'envoi :

date de réception :

Renseignements concernant la Famille

Nom de l'agent : Prénom :

Votre CASI d'ORIGINE :

n° de CP : Date de naiss. :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. domicile : Tél. Travail :

Tél. portable :

Adresse Email :@

Renseignements concernant l'agent

- | | | | |
|--|--|--------------------------------------|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Actif SNCF | <input type="checkbox"/> Retraité(e) SNCF | <input type="checkbox"/> Pacs | <input type="checkbox"/> Marié(e) |
| <input type="checkbox"/> Actif CASI Chambéry | <input type="checkbox"/> Retraité(e) CASI Chambéry | <input type="checkbox"/> Séparé(e) | <input type="checkbox"/> Veuf |
| | | <input type="checkbox"/> Célibataire | <input type="checkbox"/> Divorcé(e) |
| | | <input type="checkbox"/> Concubin | |

Choix du séjour

1^{ER} CHOIX : DATE D'ARRIVÉE : DATE DE DÉPART : NB DE NUITÉ(S) :

2^È CHOIX : DATE D'ARRIVÉE : DATE DE DÉPART : NB DE NUITÉ(S) :

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> LOGEMENT 4 PLACES | <input type="checkbox"/> LOGEMENT 6 PLACES | <input type="checkbox"/> LOGEMENT 8 PLACES |
| <input type="checkbox"/> LOGEMENT 4 PLACES ÉQUIPÉ PMR (PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE) | <input type="checkbox"/> LOGEMENT 6+1 PLACES | |

Calcul de la taxe de séjour (réservés aux Espaces Culturels) Cde n°

QF	Prix de la location	Nbre de nuité(s)	Nbre d'adulte(s)	Nbre d'enfant(s)	MONTANT de la taxe de séjour

Inscriptions des participants

Prénom	Nom	Parenté avec le demandeur (obligatoire)	Date de naissance (OBLIGATOIRE)	N° de CP pour les cheminots et ayant droit
l'agent :				
TOTAL de participants				

Pièces à fournir à chaque demande de séjour

- photocopie du dernier bulletin de salaire ou relevé de pension sncf (ou justificatif de domicile + copie du pass carmillon pour les retraités)
- photocopie recto/verso des 4 volets de l'avis d'imposition 2023 (sur les revenus de l'année 2022) Les couples vivant maritalement doivent fournir leur avis d'imposition respectif. Les adresses doivent être communes.
- pour les inscriptions dans les Espaces du CASI des Cheminots de CHAMBÉRY, votre règlement total de votre séjour.
Conformément au «Règlement Intérieur», à votre arrivée aux gîtes, deux chèques de caution vous seront demandés (300 € pour dégât de matériels éventuels et 50 € en cas de nettoyage non effectué). Ces 2 chèques seront détruits ou vous seront renvoyés dans les 48 heures après la fin de votre séjour (-> pour cela vous devez joindre une enveloppe timbrée à votre adresse personnelle).
- pour les cheminots hors région du CASI des Cheminots de CHAMBÉRY :
>> **ne pas envoyer de règlement : ATTENDRE l'envoi de votre pré-inscription.**

Possibilité d'arrivée/départ le samedi, selon les modalités précisées à la confirmation de votre inscription

QF n°		Somme	Chq n°	Banque
	1 ^{er} Chq. (30%) ou prélèvement			
	2 ^{ème} Chq. (solde) ou prélèvement			

Arrivée à partir de 16h00
Départ avant 10h

n.b. : pour toute inscription à un mois et demi du séjour, NE FAIRE QU'UN SEUL CHÈQUE du montant total du séjour.

ATTENTION...

en l'absence ...

- de tous renseignements nécessaires au bon traitement du dossier
- du dernier bulletin de salaire ou relevé de pension sncf (ou justificatif de domicile pour les retraités)
- de la copie, de ou des avis d'imposition demandée (selon situation familiale et Q.F.)

...votre demande sera, selon les cas, retournée ou facturée au tarif maximum.

Retenue en cas d'annulation du séjour (*)

- Dans tous les cas, pour une inscription confirmée par le «Service Gîtes», suivie d'une annulation, la somme de 10 € sera retenue pour frais de dossier.
- du 30^e au 10^e jour avant la date du séjour : retenue de 50 % du montant total.
- du 10^e à la veille du séjour : retenue de 75 % du montant total.
- en cas de non présentation le 1^{er} jour, retenue de 100 % sur les frais de séjour.

(*) sauf en cas de force majeure sur justificatif : décès ou hospitalisation de l'un des participants, d'un ascendant ou d'un descendant direct, retour à l'emploi du conjoint.

Votre demande d'inscription ne sera définitive qu'après confirmation par le «Service Gîtes» du CASI des Cheminots de CHAMBÉRY

Demande d'inscription à adresser
(par la Poste) :

Espace Culturel de BOURG EN BRESSE
«Service Gîtes»
Avenue Pierre SEMARD
01000 BOURG EN BRESSE

N'oubliez pas les pièces justificatives obligatoires...

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et en accepte les termes.

- Je m'engage en tant que cheminot (actif ou retraité) ou mon (ma) conjoint(e) à séjourner dans le gîte que j'ai retenu.
- Les enfants mineurs ne peuvent séjourner seuls. Présence d'un des deux parents obligatoire durant le séjour.

A Le / /

Signature de l'agent :